# MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

#### Préavis No 63/88

Concerne:

Demande de crédit d'étude de Fr. 377'000.-- pour la construction d'un bâtiment scolaire, d'un abri de protection civile et d'un parking souterrain, sur les parcelles Nos 278 et 281 au lieu-dit "La Combe-les-Places".

Municipal responsable: M. Heinrich SCHWEGLER

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

# 1) Historique et équipement en locaux.

L'inauguration de la première partie du collège de la Combe, comprenant 9 salles de classes et une salle de gymnastique a eu lieu en juin 1977. A cette époque, il était prévu que l'agrandissement des locaux scolaires en fonction des besoins se ferait successivement en direction de le rue de la Gare.

En 1983-1984 ce collège a été agrandi, et 4 nouvelles salles de classes ont été inaugurées à Pâques 1984.

Dans le pavillon situé au nord du collège de la Combe, 2 petites salles sont utilisées pour les travaux manuels, les ACT et la couture.

Dans le collège des Fossés, 3 salles sont occupées par les classes enfantines et une comme salle de rythmique.

### Situation année scolaire 1988/1989

- 15 salles de classes, y compris 3 salles enfantines;
- 1 salle de travaux manuels légers;
- 1 salle pour les ACT et la couture;
- 1 salle de dégagement utilisée pour la musique, les appuis,
  l'informatique, l'économie familiale et diverses options,
  soit une trentaine de périodes par semaine;
- 1 salle polyvalente, utilisée actuellement comme salle de rythmique;
- 1 salle de gymnastique

# 2) Planification des classes et de l'enseignement.

## Nombre de classes pour l'année scolaire 1988/1989 :

- 15 classes, dont 6 classes secondaires (105 élèves) et
- 9 classes primaires (158 élèves), soit au total 263 élèves.

## Répartition des classes dans les établissements :

| <u>primaire</u> |
|-----------------|
| Î               |

2 classes 5e S, 37 élèves 1 classe 6e DS, 13 élèves 1 classe 7e DS, 21 élèves

1 classe 6e/7e DT, 12 + 6 élèves

1 classe 8e/9e DT, 11 + 5 élèves

3 classes enfantines, 45 élèves

1 classe 1e P, 19 élèves

1 classe 1e/2e P, 10 + 6 élèves

1 classe 2e P, 22 élèves

2 classes 3e P, 16 + 14 élèves

1 classe 4e P, 26 élèves

Ces chiffres sont toutefois sujets à de prochains changements dus au développement démographique lié aux constructions en cours. La Commune passerait le cap de 3'000 habitants en 1991, contre 2'400 actuellement.

Du fait que les fluctuations des effectifs d'un degré à l'autre sont très irrégulières et que l'âge des nouveaux élèves nous est encore inconnu, il est difficile de tirer des conclusions quant à l'enclassement futur. En effet, dans une petite commune, on peut passer d'une volée de 46 élèves à 19 élèves l'année suivante (chiffres réels). Il demeure toutefois intéressant de constater que pour maintenir les effectifs moyens actuellement en vigueur à Prangins, il faudrait prévoir une augmentation régulière d'une classe par année (primaire et secondaire confondues).

Les tableaux annexés tiennent compte des pourcentages d'élèves scolarisés ces dernières années et projettent ces chiffres dans l'avenir sous l'éclairage des constructions prévues jusqu'en 1991.

## 3) Prévisions.

Actuellement, aucune autre salle de classe n'est disponible. Il est donc à prévoir au plus vite la construction de nouvelles salles en tenant compte des besoins suivants :

- 17 salles de classe pour env. 292 élèves Année scolaire 1989/1990
- 18 salles de classe pour env. 310 élèves Année scolaire 1990/1991
- 19 salles de classe pour env. 329 élèves Année scolaire 1991/1992
- 20 salles de classe pour env. 346 élèves Année scolaire 1992/1993

Compte tenu des besoins à court terme de nouveaux locaux scolaires, la Municipalité vous propose la construction d'un nouveau collège sur les parcelles Nos 278 (garage ex-Schneiter) et 281 (chalet ex-Beck).

Les raisons pour lesquelles la Municipalité a choisi de parachever le complexe scolaire au centre du village et n'envisage pas une construction aux Morettes, actuellement, sont les suivantes :

- Les surfaces disponibles permettent, outre la création de nouvelles classes, l'installation des salles spéciales qui font actuellement défaut (travaux manuels lourds et sciences).
- La salle des maîtres est beaucoup trop petite (actuellement il y a déjà 24 enseignants).
- Il n'existe ni secrétariat, ni local de préparation et de reproduction à la Combe.
- Le bureau de direction est nettement insuffisant.
- D'autre part, le garage ex-Schneiter, qui est utilisé par les pompiers et la voirie, est en mauvais état. Esthétiquement parlant, la démolition de

се garage et du chalet ex-Beck améliorerait très sensiblement l'ensemble construction collège de quartier, la d'un nouveau ce et s'inscrirait dans le plan d'aménagement du village, récemment adopté par la Municipalité.

Il est évident que des locaux devront être créés rapidement pour les services du feu et de la voirie. Comme déjà annoncé à plusieurs reprises, il est prévu que ces deux services seront logés à l'intérieur du périmètre de la zone artisanale.

Nous sommes conscients qu'une deuxième salle de gymnastique devra également être construite prochainement.

Vu que dans le projet "La Combe" une salle de rythmique est prévue, les élèves jusqu'à la 4e année primaire pourront faire la gymnastique dans cette salle. La salle de gymnastique actuelle serait réservée surtout aux plus grands élèves.

Le parking actuel devient un problème de plus en plus aigu, et l'accès aux heures de pointe est pratiquement impossible. L'agrandissement du collège de la Combe aura pour conséquence de diminuer quelque peu l'espace extérieur situé entre le nouveau bâtiment, le bâtiment administratif et la salle de gymnastique inférieure existante. Le nombre de places de parc en surface risquant de diminuer malgré un besoin plus grand de stationnement, et le déficit étant très grand en places protégées pour la protection civile, un parking souterrain de l'ordre de 50 places pouvant servir d'abris publics pour environ 1'000 personnes pourrait être prévu sous la place existante.

Compte tenu de tous ces éléments, la construction d'un collège s'impose à cet emplacement. Elle est réalisable rapidement et permettrait à la Municipalité d'entreprendre une étude bien réfléchie pour les Morettes, qui devra tenir compte des besoins de la protection civile, de la création d'une salle de gymnastique multisports et des autres besoins à plus long terme.

## 4) Propositions

Vu les données ci-dessus, la Municipalité vous fait les propositions suivantes :

- a) Construction d'un bâtiment scolaire sur les parcelles Nos 278 et 281 qui serait relié au collège de la Combe actuel en tenant compte du programme suivant :
- 6 salles polyvalentes dont une salle de réserve;
- 1 salle de travaux manuels lourds et de dessin;
- 1 salle de sciences:
- 1 salle d'information et d'économie familiale;
- 1 salle de rythmique (servant de salle de gym. pour les degrés inférieurs);
- 1 salle TV, cinéma et diverses options;
- 1 secrétariat;
- 1 bureau du directeur;
- 1 salle des maîtres;
- 1 local de préparation et de reproduction;
- les abris PCi nécessaires au nouveau programme (toute la surface supplémentaire qui pourrait être dégagée serait la bienvenue pour compenser une partie du déficit que connaît actuellement le quartier);
- un préau ou l'agrandissement de l'existant en rapport avec le nombre total d'élèves après la réalisation.

L'hypothèse est faite que le nouveau bâtiment comporterait environ 11'000 m3 SIA. Il serait composé d'un sous-sol et de deux étages sur rez.

La chaufferie existante serait utilisée pour permettre d'assurer le chauffage de la nouvelle construction.

b) La création d'un parking souterrain de l'ordre de 50 places pouvant servir d'abris publics pour environ 1'000 personnes, enterré sous la place de parc existante.

## 5) Etude

Sur la base du coût total des ouvrages proposés, qui est estimé à Fr. 5'700'000.-- (dont à déduire d'éventuels subsides), le coût de l'étude s'établit comme suit :

A) Avant-projet

Fr. 46'000.--

B) Jusqu'à et y compris l'enquête publique, y compris ing. B.A. et sondage géotechnique

Fr. 271'000.--

C) Jusqu'à et y compris la rentrée des soumissions, y compris ing. B.A. et sondage géotechnique

Fr. 377'000.--

Ce chiffre est compris dans le montant total de l'ouvrage.

Ce mode de faire permettrait à la Municipalité de vous présenter en temps voulu un préavis pour la construction des ouvrages cités ci-dessus avec des chiffres définitifs et précis.

Le temps nécessité pour cette étude est de 15-18 mois. La réalisation proprement dite est évaluée à 18 mois au minimum.

## 6) Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

# LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu

le préavis No 63/88 concernant la demande de crédit d'étude de Fr. 377'000.-pour la construction d'un bâtiment scolaire, d'un protection civile abri de et d'un parking souterrain sur parcelles les Nos 278 et 281 au lieu-dit "La Combe-les-Places",

lu

le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que

ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE

1 /

d'autoriser la Municipalité à mandater un bureau d'architecte pour l'élaboration d'une étude pour la

construction d'un bâtiment scolaire, d'un abri de protection civile et d'un parking souterrain sur les parcelles Nos 278 et 281 au lieu-dit "La Combe-les-Places",

2 /

de lui accorder à cet effet un crédit de Fr. 377'000 .--,

3 /

de porter au budget de fonctionnement durant 30 ans la somme de Fr. 12'600.-- par année au titre d'amortissement de l'ouvrage.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 17 octobre 1988 pour être soumis au Conseil communal de Prangins,

## AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

M. Jaccard

la secrétaire adj.

M. Delchontaine

M. Delafontaine

Annexes:

1 tableau graphique;

1 croquis d'implantation.







